

Joëlle Luisier, Section suisse d'Amnesty International

Une éducation sur les droits, par les droits et pour les droits

Abstract

This article exposes the international legal foundations of human rights education (HRE), as well as its specific methodology. HRE is thus presented as a complex process through which teachers and learners exchange ideas and points of view in order to promote a culture of human rights. The author discloses here various examples of tools, projects and training developed by Amnesty International to support teachers in this process.

Keywords

Amnesty International, Human rights education, Pedagogical ressources.

«L'éducation aux droits humains est essentielle à la lutte contre les causes sous-jacentes de l'injustice dans le monde. Plus les gens connaissent leurs droits, et les droits des autres au sein de la société, plus ils sont équipés pour les protéger.»¹

Amnesty International est une ONG fondée en 1961 par l'avocat anglais Peter Benenson, à l'origine pour défendre les prisonniers d'opinion et les prisonniers politiques. Aujourd'hui, il s'agit d'un mouvement mondial de plus de sept millions de personnes qui se mobilisent pour promouvoir les droits humains à travers la planète. En commençant par la défense de la liberté d'expression, Amnesty International a petit à petit étendu l'ampleur de son mandat à la protection et à la promotion des trente articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits»², énonce la Déclaration dans son premier article. Mais pour construire un monde où chaque personne peut jouir de ses droits, il est primordial de les connaître. Ainsi, Amnesty International s'est fixé comme objectif stratégique d'investir dans l'éducation aux droits humains, afin de contribuer à instaurer une culture des droits humains et à lutter contre les causes sous-jacentes des injustices, des violences et des discriminations. René Cassin, un des auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme et Prix Nobel de la paix (1968) affirmait par ailleurs que *«la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ont conduit à des actes de*

LUISIER Joëlle, «Une éducation sur les droits, par les droits et pour les droits», in *Didactica Historica* 6/2020, p. 141-147.

¹ Salil Shetty, ancien secrétaire général d'Amnesty International: <https://www.amnesty.org/fr/latest/education/2016/02/10-quotes-on-the-power-of-human-rights-education/>, consulté le 08.10.2019.

² ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Paris, 1948.

barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité» (Nations Unies, Préambule)³.

La section suisse d'Amnesty International a développé son programme d'éducation et de formation à travers la création d'une série d'ateliers thématiques, de fiches pédagogiques, de cours tout public et de formations continues pour les enseignant.e.s de Secondaire I et II. Selon l'organisation, « *en tant que processus à moyen et long terme, l'éducation aux droits humains cherche à développer et à intégrer les dimensions cognitives, affectives et psychologiques liées aux droits humains – et notamment l'esprit critique [...] visant à donner aux personnes, groupes et associations les moyens d'agir, grâce à l'acquisition de connaissances, de compétences et d'attitudes conformes aux principes relatifs aux droits humains universellement reconnus* »⁴.

La Déclaration des Nations Unies pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme de 2011⁵ détermine, dans sa définition, ce que recouvre l'éducation aux droits humains (éducation « sur »), ce que vise l'éducation aux droits humains (éducation « pour ») et la méthodologie spécifique qui lui est intrinsèquement liée (éducation « par »). Ainsi, l'article 2 al. 2, stipule :

« a) *L'éducation SUR les droits de l'homme, qui consiste à faire connaître et comprendre les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme, les valeurs qui les sous-tendent et les mécanismes qui les protègent [...].* »

« L'éducation explicite »⁶ aux droits humains comprend toutes les activités pédagogiques et la transmission de connaissances rattachées aux

références explicites à la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Elle aborde tous les éléments historiques et factuels liés au contexte de rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à son histoire et aux questions éthiques et théoriques qui y sont reliées. Ce type d'éducation recouvre également l'explication des textes, des conventions, des pactes, des résolutions et des recommandations qui en découlent. L'éducation explicite aux droits humains permet donc d'étudier et de comprendre les bases théoriques qui fondent l'histoire des droits humains, de se questionner sur leurs fondements, sur le processus de rédaction et d'aborder les questions liées aux caractéristiques de ces droits, telles que l'universalité, l'inaliénabilité, leur indivisibilité et leur interdépendance.

Il s'agit de « la partie tête de l'éducation aux droits humains »⁷. Dans les dossiers pédagogiques de la section suisse d'Amnesty International, une partie des « fondements théoriques » est développée pour donner cette assise aux enseignant.e.s. Lorsque des animateurs et animatrices d'Amnesty International interviennent dans une classe sur invitation d'un.e enseignant.e, ils.elles prennent soin d'aborder les sessions de transmission de connaissances de la manière la plus interactive possible. Concrètement, il peut arriver qu'un.e enseignant.e observe des problématiques de discriminations au sein de sa classe. Il.Elle décide alors de sensibiliser ses élèves sur la question, soit en menant lui.elle-même des activités, soit en invitant l'équipe du programme de formation d'Amnesty International dans sa classe. La partie de transmission de connaissances s'attelle ici à aborder les notions de stéréotypes, de préjugés et de comportements discriminatoires qui en résultent. Entrecoupée d'activités concrètes que les élèves pourront rattacher à leur quotidien, la session d'EDH présente l'article 2 – Interdiction de toute discrimination – de la Déclaration universelle des

³ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Paris, 1948.

⁴ AMNESTY INTERNATIONAL, *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains*, Londres : Amnesty International, 2011, 90 p.

⁵ HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2011 : 66/137 Point 64 de l'ordre du jour*, Genève : Nations Unies, 2011.

⁶ MÜLLER Lothar, *Didaktik der Menschenrechte. Beiträge zur didaktischen Strukturierung von Menschenrechtserziehung in der Schule aus theoretischer und empirischer Perspektive*. Trier : Universität (PhD), 2001. Müller théorise l'éducation aux droits humains en y distinguant trois dimensions, à savoir les dimensions *explicite, implicite et dans l'esprit* des droits humains.

⁷ En référence à la fameuse triade du philosophe suisse Pestalozzi qui perçoit l'enseignement comme visant à développer les capacités de l'enfant en se référant à la classification existante dans l'Antiquité : la pensée, la sensibilité et la volonté (action). Symboliquement, cette triade peut se représenter par : la tête, le cœur et la main. Amnesty International reprend cette trilogie pour sa méthodologie d'EDH.

MISSION DANGEREUSE

Présentation générale

Le jeu E-learning « Mission dangereuse » est une activité idéale pour commencer à aborder la thématique des droits humains avec votre classe. Le jeu met en scène la jeune journaliste en graine nommée Maya. La mission de vos élèves sera de soutenir Maya dans son périple à travers le monde. Ils et elles pourront suivre ses aventures dans 5 pays et par ce biais aborder 5 droits humains, en particulier:

L'interdiction de la discrimination sera abordée pendant le voyage en Irlande;

Au Canada, on traitera de la liberté d'opinion et d'expression;

Le droit de réunion et d'association pacifiques sera le sujet du voyage aux États-Unis;

On parlera du droit au travail et à un salaire équitable en République démocratique du Congo;

Et enfin, le droit d'asile sera étudié pendant la séquence en Suisse.

Le jeu E-learning se situe au cœur d'une leçon de 1h30 dont le descriptif détaillé se trouve aux pages 6-9. Cette leçon vise spécifiquement à stimuler le débat entre vos élèves, à les questionner et à développer leur esprit critique.

Après avoir participé à cette leçon, les élèves:

- ✓ pourront citer 5 droits de la DUDH,
- ✓ comprendront que les besoins vitaux sont des droits fondamentaux,
- ✓ pourront mettre en lien des situations de la vie courante avec les droits humains,
- ✓ auront analysé l'indivisibilité des droits humains,
- ✓ et sauront comment s'engager pour défendre les droits humains.



Préparation préalable à la leçon

- ✓ Réserver la salle informatique ou multimédia.
 - ✓ Imprimer ou photocopier une fiche de questions pour chaque élève.
 - ✓ Imprimer ou photocopier les fiches explicatives pour chaque élève.
 - ✓ Télécharger ou préparer la visualisation sur internet de la vidéo: Les droits humains en deux minutes.
 - ✓ Les élèves auront besoin du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) pour répondre à certaines questions. Assurez-vous d'avoir suffisamment d'exemplaires en votre possession ou commandez-les gratuitement sur notre site !
- <https://shop.amnesty.ch/produits/materiel-pedagogique.html>



Figure 1 : Le jeu online « Mission Dangereuse » est accompagné d'un dossier pédagogique pour l'enseignement. @Amnesty International.

droits de l'homme (ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant) et expose les raisons de la rédaction de ces textes et des tragédies qui sont à l'origine de la volonté d'élaborer des chartes communes à tous les États et reconnues internationalement (éducation explicite).

« b) L'éducation PAR les droits de l'homme, notamment l'apprentissage et l'enseignement dans le respect des droits de ceux qui enseignent comme de ceux qui apprennent [...] ».

L'éducation dans l'esprit des droits humains recouvre les processus dans lesquels les apprentissages doivent être menés: l'éducation aux droits humains doit se vivre et ne pas rester un concept

théorique. Pour cette raison, il est fondamental, lorsqu'il s'agit d'entrer dans des démarches pédagogiques d'EDH, de respecter les préceptes de cette éducation et de mener des activités qui respectent la dignité, les droits et les besoins des élèves.

On l'appelle « la partie cœur »: il s'agit de faire vivre aux élèves des expériences communes, au sein desquelles ces dernier.e.s peuvent se confronter à leurs visions du monde, leurs propres attitudes et les comparer entre elles. Il s'agit pour les élèves de « ressentir » les droits, de les vivre et de réaliser leur importance et leur présence dans leur quotidien. Les élèves sont invité.e.s à participer à des jeux de rôle, des débats mouvants, des discussions de groupes, etc. Dans les dossiers pédagogiques, des

propositions d'activités à mener avec la classe sont décrites pour favoriser ce genre d'échanges.

Pour reprendre l'exemple sur la discrimination, lors d'une telle session, l'intervenant.e veillera, tout au long du processus, à inclure tous les élèves en fonction de leurs possibilités et de leurs besoins d'apprentissage en faisant attention au fait qu'aucun.e d'eux.elles ne se sente incriminé.e ou stigmatisé.e. Il.Elle proposera une réflexion sur les moyens d'agir et de lutter contre la discrimination, permettant aux élèves d'être acteurs de ce changement, de jouir de leurs droits et de savoir comment les protéger («éducation dans l'esprit des droits humains»).

Bien souvent, cela commence, par exemple, par accepter que son camarade n'ait pas le même point de vue, savoir l'écouter et être en mesure de débattre sereinement, en construisant son argumentation.

«c) L'éducation POUR les droits de l'homme, qui consiste à donner aux personnes les moyens de jouir de leurs droits et de les exercer et de respecter et de défendre les droits d'autrui».

L'éducation implicite aux droits humains inclut le travail pédagogique sur la compréhension des notions et des valeurs fondamentalement liées aux droits humains, telles que celles de la dignité humaine ou de la citoyenneté mondiale. Cette éducation implicite recouvre l'approche théorique et pratique des principes fondateurs des droits humains, par l'exercice et l'apprentissage de savoirs et de savoir-être ainsi que de connaissances des moyens existants pour faire valoir/faire vivre ces droits.

Pour illustrer cela avec l'exemple précédent lié à la discrimination, l'enseignant.e (ou intervenant.e) travaille avec les élèves sur les dynamiques de classe (ainsi que les savoir-être nécessaires à la vie de groupe), le développement de l'empathie, l'identification des comportements de rejets et de mise à l'écart («éducation implicite»). Ensuite, il.elle peut rattacher ces apprentissages à des normes et des règles en vigueur dans l'environnement immédiat de l'élève, tel que le règlement scolaire de son établissement, par exemple. Il.Elle peut alors expliquer d'où résulte ce règlement, les conséquences

que la discrimination peut avoir sur les individus et faire le lien avec l'histoire.

Dans cette «partie main» de l'EDH, les élèves saisissent leur potentiel d'action et leur pouvoir d'agir en tant que citoyen.ne pour construire un monde plus juste. Cet aspect est abordé en invitant les élèves à réfléchir à des actions réalisables dans leur quotidien immédiat ou via notre réseau collectif spécifique à la jeunesse: AMNESTY YOUTH.

Bien qu'une distinction sémantique existe entre ces différentes dimensions («implicite», «explicite» et «dans l'esprit»), il est opportun de garder à l'esprit qu'elles sont interreliées et interdépendantes: dans la pratique, elles s'entremêlent presque systématiquement.

Ainsi, Amnesty International se base sur cette méthodologie participative de l'éducation aux droits humains, pour tout le développement de son offre pédagogique.

Quels outils pour soutenir l'enseignement et l'éducation aux droits humains ?

En Suisse, des bases légales qui découlent du droit international réglementent le droit à l'éducation aux droits humains. La *Convention relative aux droits de l'enfant* qui a été ratifiée par la Suisse en 1997 et la *Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et sur l'éducation aux droits humains* qui a été adoptée, sous la présidence de la Suisse, par les 47 États membres en 2010, soutiennent le développement d'activités dans le domaine.

L'application de ces normes internationales dans la pratique de terrain s'est concrétisée par la formulation d'objectifs spécifiques dans les plans d'études-cadres en vigueur dans l'enseignement obligatoire. Les plans d'études, en particulier le Plan d'études romand (PER), prévoient plusieurs objectifs concernant l'éducation aux droits de l'enfant et aux droits humains, tantôt concrets et liés à l'éducation explicite aux droits humains, tantôt plus abstraits et traduits dans l'acquisition de savoirs généraux (capacités transversales et formation générale).

Pourtant, malgré l'opportunité que peut représenter ce nouveau cadre normatif lié à l'enseignement

de la citoyenneté mondiale dans les programmes scolaires, intégrer l'enseignement de l'EDH dans les pratiques concrètes et quotidiennes semble encore relever d'un défi qui incombe aux enseignant.e.s. En effet, la compréhension des droits fondamentaux et sociopolitiques requiert, pour être efficace, non seulement des connaissances de base sur ces droits, mais également d'une méthodologie interdisciplinaire et transversale. Ainsi, l'offre pédagogique de la section suisse d'Amnesty International propose un accompagnement aux enseignant.e.s pour les soutenir dans leur mission de formation des citoyen.ne.s de demain, responsables et capables d'exercer leur esprit critique. Pour ce faire, et pour leur permettre une plus grande autonomie dans la réalisation de l'EDH, le programme de formation d'Amnesty International propose chaque année des formations continues dans les calendriers officiels des Hautes écoles pédagogiques. Il est également possible d'organiser ce genre de formations pour le corps professoral, au sein même des établissements. À ce propos, afin de célébrer les 30 ans de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, Amnesty International s'est également unie à un réseau d'associations actives dans le domaine de la sensibilisation en milieu scolaire pour créer un module de formation destiné au corps enseignant au sujet des droits de l'enfant⁸. Des modules de formations spécifiques sur les droits humains sont disponibles gratuitement, en ligne et en plusieurs langues, sur le site de l'Académie des droits humains d'Amnesty International⁹.

Pour la préparation de toute son offre pédagogique, Amnesty International travaille en étroite collaboration avec des enseignant.e.s. Il existe actuellement un catalogue de différents ateliers thématiques, en lien avec les droits humains, modulables, pour le Secondaire I et II (voir Figure 2). Tous ces ateliers sont adaptés aux connaissances préalables, au niveau et aux besoins des classes. L'équipe du programme « École » de la section suisse d'Amnesty International participe aussi à des semaines hors cadre au sein des établissements et peut créer de nouveaux modules sur demande.

Lors de collaborations ponctuelles exclusives entre Amnesty et le Musée de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève, des ateliers de médiation pédagogique liés à deux de leurs expositions temporaires ont par exemple été mis en place. Pour « Gandhi, expériences de vérité », l'atelier créé portait sur une réflexion sur la non-violence comme moyen de revendiquer des droits. Dans le cadre de l'exposition « Prison »¹⁰, des discussions et des activités sur la fonction de la justice et de l'emprisonnement ont été menées avec des jeunes, dans le but de leur faire prendre conscience du fait que le système judiciaire est une construction sociale et qu'ils.elles jouent un rôle dans les choix qu'une société opère pour définir son système de justice. Un atelier similaire est maintenant mis à disposition de manière permanente dans les anciennes geôles du Musée du Château de Nyon. Un autre exemple est celui du projet « droit à la culture », projet qui s'insérait dans une collaboration avec le Centre de formation pré-professionnelle à Genève. Les classes suivaient un atelier thématique, puis assistaient à une représentation théâtrale. À la suite de ces sessions, un troisième moment de rencontre avec les équipes d'Amnesty International était prévu, lors duquel les élèves décryptaient les messages sous-jacents proposés par les manifestations théâtrales avec les droits humains. Le succès de ce projet a décidé l'ONG à conserver cette option triptyque pour les classes de manière permanente. En parallèle de ces différents projets, des ressources informatiques ou médias sont développés spécifiquement pour la formation ou la sensibilisation sur les thématiques liées aux droits humains. Citons par exemple deux vidéos qui expliquent de manière synthétique et légère ce que sont les droits humains ou la discrimination. Elles sont intitulées « Les droits humains en deux minutes » et « La discrimination en deux minutes ». Par ailleurs, une leçon/jeu E-learning, intitulée « Mission dangereuse » a été développée spécialement pour le cadre scolaire. Il s'agit d'une activité qui permet d'aborder la thématique des droits humains au travers d'un jeu en ligne. Pour accompagner le jeu, un dossier pédagogique avec fiches d'accompagnement/

⁸ Pour toute information : formation@childrightshub.org.

⁹ <https://academy.amnesty.org/learn>, consulté le 08.10.2019.

¹⁰ Exposition temporaire du 6 février 2019 au 18 août 2019 au Musée de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève.

Thème	Objectifs
INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves perçoivent la dimension quotidienne des droits humains visiblement et concrètement. → Les droits humains ne sont plus une notion théorique pour les participant-e-s. → Les élèves connaissent ces droits et réalisent qu'ils/elles les vivent quotidiennement.
ESPERANZA	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves élaborent ensemble des règles du vivre ensemble permettant de cohabiter en paix. → Ils/elles font les parallèles entre les règles du vivre ensemble qu'ils et elles ont élaborées et les droits humains. → Les élèves comprennent l'importance des droits humains et leur dimension quotidienne.
MIGRATION ET DROIT D'ASILE	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves connaissent les droits des personnes migrantes et réfugiées. → Ils/elles ressentent la réalité du parcours de ces personnes en incarnant un personnage fictif et en s'appropriant son histoire.
STÉRÉOTYPES, PRÉJUGÉS ET DISCRIMINATION	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent ce que sont les stéréotypes et les préjugés. → Ils/elles saisissent comment les stéréotypes et les préjugés peuvent conduire à la discrimination. → Ensemble, ils/elles trouvent des solutions pour combattre les stéréotypes et la discrimination au quotidien.
PEINE DE MORT	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent ce qu'est la peine de mort et connaissent les informations pertinentes leur permettant de se positionner sur leur accord/désaccord avec cette pratique. → Ils/elles comprennent le lien entre les droits humains et la peine de mort. → Les élèves se questionnent sur les questions fondamentales liées à la notion de justice, dialoguent et débattent sur ces questions.
DÉFENSEURS / DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent les différentes violations des droits auxquels s'exposent les défenseurs/défenseuses des droits humains. → Ils/elles perçoivent la diversité des droits que chacun-e défend et la multiplicité des enjeux auxquels ces dernier-e-s font face. Ils/elles saisissent l'importance de protéger et défendre ces personnes, et connaissent les moyens pour le faire.
GENRE ET SEXES DANS LE MONDE	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent que les discriminations basées sur le genre et le sexe sont des violations de droits humains. → Ils/elles se confrontent à leurs propres préjugés et les déconstruisent à travers un tour du monde de la diversité humaine.
GENRE ET TRAVAIL EN SUISSE	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent que les discriminations basées sur le genre sont des violations de droits humains. → Ils/elles comprennent que la conception genrée des rôles sociaux et les préjugés peuvent contribuer à alimenter les inégalités dans le monde du travail.
TÉLÉPHONE PORTABLE ET DROITS HUMAINS	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent les enjeux liés à la fabrication des smartphones sous l'angle des droits humains. → Ils/elles sont en mesure d'identifier des pistes d'action pour protéger les droits humains.
LIBERTÉ D'EXPRESSION	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves délimitent les contours de la liberté d'expression. Ils/elles cernent les critères qui déterminent ce qu'on peut dire ou non, en public ou/et en privé.
CITOYENNETÉ : OSER AGIR	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent comment les situations de conflits et de violence peuvent survenir. → Ils/elles identifient la relation entre le courage civique et les droits humains. → Ils/elles découvrent différentes possibilités et apprennent des astuces pour pouvoir eux/elles-mêmes faire preuve de courage civique dans la vie de tous les jours (sans se mettre en danger).
LA SPHÈRE PRIVÉE À L'ÈRE NUMÉRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent pourquoi la vie privée est un droit humain important qui doit être protégé. → Ils/elles savent défendre le droit à la vie privée avec des arguments. → Ils/elles comprennent comment la surveillance de masse et la collecte de métadonnées menacent la vie privée et connaissent les outils techniques qui permettent de protéger la sphère privée en ligne.
CLIMAT ET DROITS HUMAINS	<ul style="list-style-type: none"> → Les élèves comprennent en quoi le changement climatique implique des risques pour les êtres humains et leurs droits. → Ils/elles identifient ces risques pour les populations vulnérables et pour eux/elles, ici et maintenant. → Ils/elles réfléchissent à des moyens d'actions quotidiens pour limiter ces risques.

→ Pour toute information ou pour réserver un atelier : ecole@amnesty.ch

Figure 2 : Amnesty International propose de nombreux ateliers thématiques pour les classes.
@Amnesty International.

préparation pour l'enseignant.e et fiches pour l'élève permet de renforcer l'acquisition des apprentissages, précédemment acquis de manière ludique. Dans ce jeu en ligne, la mission des élèves est de soutenir Maya, une jeune stagiaire journaliste, qui se lance courageusement dans une mission dangereuse. Cette dernière part à la rencontre de personnes et de situations qui illustrent à quel point les droits humains sont essentiels dans notre quotidien. Les

élèves y découvrent ce qu'il se passe lorsque ces droits ne sont pas respectés¹¹.

¹¹ Toutes les ressources abordées sont accessibles gratuitement: www.amnesty.ch/materiel. Tous les descriptifs des ateliers: www.amnesty.ch/atelier. Tout sur l'EDH chez Amnesty: www.amnesty.ch/ecole. Le programme de formation tout public: www.amnesty.ch/formation-2019. Les cours de l'académie en ligne: <https://academy.amnesty.org>. Les informations concernant le module sur les droits de l'enfant: formation@childrightshub.org.

L'auteure

Animatrice socioculturelle et détentrice d'un master interdisciplinaire en droits de l'enfant, **Joëlle Luisier** a travaillé dans différents contextes, en lien avec l'*empowerment* des individus et la promotion de leurs droits fondamentaux. Actuellement, elle travaille au sein de la Section suisse d'Amnesty International. Elle est responsable de la formation pour les écoles du Secondaire I, de l'éducation informelle, ainsi que du développement du matériel pédagogique.

jluisier@amnesty.ch

www.amnesty.ch

Résumé

Cet article présente les fondements de l'éducation aux droits humains (EDH), son ancrage dans le contexte international, ainsi que la méthodologie qui lui est spécifique. L'EDH est donc présentée comme un processus complexe, au travers duquel les enseignant.e.s et apprenant.e.s échangent leurs idées et points de vue, pour promouvoir une culture des droits humains. L'auteure expose ici différents outils, projets et formations développés par Amnesty International pour soutenir les enseignant.e.s dans ce processus.

Mots-clés

Amnesty International, Éducation aux droits humains, Ressources pédagogiques.